

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 27 AVRIL 2023
--

L'an deux mil vingt-trois le 04 Mai à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE 27 AVRIL 2023

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Madame Claire TANGY, Messieurs Denis MARTIN, Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Rolande FREMIN, Monsieur Bernard GERARD, Madame Micheline CAVE, Monsieur Joël FRANCOIS, Messieurs Jean-Louis FERRE, Pascal LEMAITRE, Monsieur Philippe PIERRE, Mme Lynda LEVERD, Mmes Lydie LEBLOND, Sophie LEFRANC, M. Xavier de WOILLEMONT, Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Elisabeth GREGOIRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.
Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.
M. Arnaud MAHE qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Catherine de la HOUGUE qui donne procuration à Mme Claire TANGY.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, M. Didier LEGRAND.

Monsieur Xavier de WOILLEMONT a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 07
Votants : 26

DEL 04052023/064

ECHANGES DE PARCELLES AVEC L'ASSOCIATION LA LINGREMAISE

Monsieur RAULT signale que Madame CAPELLE, exploitante de la pharmacie actuellement en place à Lingreville, avait sollicité son implantation dans des locaux neufs à proximité du centre médical.

La collectivité n'est pas propriétaire de l'ensemble des terrains aux alentours du centre médical, de ce fait un échange de parcelles doit se faire entre la commune et l'association La Lingremaise. A savoir :

Cession par la commune à l'association :

- Section AE numéro 666 pour 2 ca.
 - Section AE numéro 669 pour 43 ca.
- Soit un total de 45 m² cédés valorisés à 70 € soit 3.150 € et facturation de la viabilisation du lot cédé à la pharmacie évaluée à 8 060.40 €.

Soit total valorisation lot de la commune : 11 210.40 €.

Cession par l'association à la commune :

- Section AE numéro 657 pour 75 ca.
- Section AE numéro 658 pour 1a 66 ca.
- Section AE numéro 662 pour 76 ca.
- Section AE numéro 664 pour 43 ca.

Soit un total de 360 m² cédés valorisés à 70 € soit 25 200 €

Soit soulte à la charge de la commune de 13 989.60 €.

Monsieur RAULT ajoute qu'un permis d'aménagé sera établi comprenant l'ensemble de la zone et que le permis de construire de la nouvelle pharmacie est sur le point d'être signé. Les travaux de viabilisation seront à la charge de la commune.

La parcelle AE 654 sera réservé à un espace pour les autres professionnels de la santé.

Après réflexion, le conseil municipal délibéré et à l'unanimité des votants :

- Autorise cet échange avec l'association la Lingremaise,
- Charge Madame le Maire à procéder au paiement de la soulte auprès de l'association,
- Charge Monsieur le Maire délégué à procéder à la signature de tout document nécessaire à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Xavier de WOILLEMONT